

Oisly et Chenonceaux nouvelles AOC de Touraine

26/02/2011

Le processus de création aborde sa toute dernière phase. Les nouvelles appellations devraient être sur les bouteilles du millésime 2011.

Si tout se déroule sans anicroche, le val de Loire devrait compter deux appellations d'origine contrôlée supplémentaires dès le prochain millésime : après des années de mobilisation des producteurs, les AOC touraine-oisly et touraine-chenonceaux sont sur le point de voir le jour. Deux créations qui concernent nombre de producteurs du Loir-et-Cher (voir ci-après).

Le 10 février dernier, une étape décisive a été franchie avec l'approbation par le comité national de l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité) des critères de délimitation et des projets d'aires géographiques de ces deux dénominations. Leur mise à l'enquête - une procédure comparable à celle d'une enquête publique - aura lieu du 3 mars au 4 avril prochains. Critères d'identification et examens parcellaires devraient clore la procédure.

« On espère commercialiser les premières bouteilles de touraine-oisly et de touraine-chenonceaux blanc en mai 2012, et le touraine-chenonceaux rouge en septembre 2012 », précise Alain Godeau. Le président du syndicat des vins de l'AOC Touraine s'avoue ravi de voir ces créations arriver enfin à leur terme, après plusieurs années de travail et de mobilisation des producteurs.



« C'est une reconnaissance, et c'est aussi une manière de mettre en avant des produits bien définis, qui pourront mieux se différencier auprès du consommateur », ajoute Alain Godeau. « Mais une appellation, ce n'est qu'un outil, elle ne sera jamais que ce que les vignerons en feront. A nous d'être bons ! »

- **Touraine-Oisly** : blanc (sauvignon), communes de Chémery, Choussy, Contres, Couddes, Méhers, Oisly, Saint-Romain- sur-Cher (partie), Sassay, Soings-en-Sologne et Thenay.

- **Touraine-Chenonceaux** : blanc (sauvignon), rouge (assemblages côtes et cabernet franc). Communes en rive gauche du Cher : Athée-sur-Cher, Bléré, Francueil, Saint-Georges-sur-Cher, Faverolles-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Angé, Pouillé, Mareuil-sur-Cher, Saint-Aignan, Seigy, Châteauvieux, Couffy, Meusnes. En rive droite, Dierre, La Croix-en-Touraine, Civray-de-Touraine, Chenonceaux, Chisseaux, Chissay-en-Touraine, Montrichard, Bourré, Monthou-sur-Cher, Thésée, Saint-Romain (partie), Noyers-sur-Cher et Châtillon-sur-Cher.

Catherine Simon